Un drame épouvantable dans un hôtel de Mons

Pour un motif encore ignoré un major belge tua sa femme

Bruxelles, 3 (De notre correspondant particulier). — Un drame épouvantable s'est déroulé dans la soirée de mercredi dans un hôtel de la rue du 11 Novembre, à Mons, où habite M. le major Scouvemont, du 5e régiment d'artillerie et sa famille composée de sa femme et de deux jeunes garçons de 13 et 10 ans.

La major venait de rentrer chez lui et pour éloigner ses enfants il dit à l'un d'aller chercher un docteur dans le voisinage et à l'autre, le commissaire de police.

Les deux gamins partirent pour accomplir leur mission et pendant ce temps, le major se rendit près de sa femme dans une pièce qui lui sert de bureau et sans mot dire lui tira, à bout portant, trois balles dans la tête. La malheureuse s'affaissa, la mort avait été foudroyante.

Peu de temps après l'un des gamins revint accompagné du commissaire de police, qui demanda de suite au major des renseignements au sujet du meurtre dont lui avait parlé son fils.

Sans émotion aucune, le major déclara qu'il venait de tuer sa femme et conduisit le commissaire dans la pièce où, au milieu d'une mare de sang, gisait le corps de Mme Scouvemont.

Le commissaire arrêta le major sur le champ et le fit écrouer.

Interrogé, il conserva son calme et son sang-froid et ne voulut rien dire sur les raisons qui l'avaient poussé au meurtre.

ROUBAIX

REDACTION : 39, Rue Pauvrée. Télé. 9-51
DEPOT GENERAL : 13, Rue Louis Catrice

Le "Sursalaire familial" dans l'industrie de la région

On a beaucoup parlé du « Sursalaire familial » prime que le Consortium Textile accorde aux ouvriers de cette industrie, à raison du nombre d'enfants qu'ils ont à leur charge. Cette prime, très profitable aux familles nombreuses et que l'on ne se plaint de toucher, a fait et fait encore l'objet d'appréciations très diverses.

C'est que l'attribution de cette prime, en certains cas, ne répond pas aux besoins réels des familles.

Une famille comprenant un enfant, dont le père et la mère travaillent, ce qui n'est pas rare, *bénéficie de cette prime, alors qu'elle* est refusée aux familles qui, n'ayant qu'un seul salaire pour vivre, ne peuvent bénéficier du « sursalaire familial » parce qu'elles ne comprennent pas d'enfants en bas-âge. Il semble que le système actuel de répartition des primes serait au moins susceptible d'une sérieuse amélioration, si l'on voulait tenir compte de situation de ce genre.

**

Accordé dans l'industrie textile, le sursalaire n'existe pas dans les autres corporations. Nous recevons à ce sujet une lettre émanant d'un groupe de mères de famille, que nous croyons devoir reproduire.

« Monsieur le Rédacteur,

« Nous sollicitons de votre bienveillance l'insertion dans votre estimé journal, d'une remarque concernant le sursalaire familial.

« Nous sommes ici un groupe de mères de famille qui nous concertons au sujet du sursalaire. Il est vraiment injuste, disons-nous, que des personnes qui n'ont qu'un seul enfant et travaillent dehors toutes deux, touchent le sursalaire, parce qu'ils sont occupés dans le Textile, alors que nous qui avons cinq et six enfants, nous ne le touchons pas parce que notre mari n'est pas occupé dans le Textile.

« Nous ne comprenons pas que cela reste ainsi. Tous les enfants ont les mêmes besoins, mais tous les papas ne peuvent travailler au Textile. Cette allocation devrait être générale.

« Dans l'espoir d'être comprises par des personnes qui voudraient s'occuper de notre cause, nous vous prions, Monsieur, etc.

« *Un groupe de lectrices* ».

Cette revendication nous paraît tout-à-fait légitime et très digne d'être prise en considération par les industriels intéressés.

Un peintre tombe de l'échelle

Jean Pontzelle, peintre, rue Copernic, 7, travaillait à la façade de la maison Wallayes, rue du Vieil-Abreuvoir, lorsque son échelle glissa. L'ouvrier, en tombant, s'est fracturé une côte. M. le docteur Paul Butruille craint en outre une fracture de l'humérus gauche.

Le blessé a été transporté à l'hôpital.

NE FAVORISEZ PAS L'IVRESSE

Pour avoir donné à boire à un homme ivre, Charles Declercq, dit Charly, cabaretier, place Nadaud, 11, a fait l'objet d'une contravention.

LES FETES DE L'AMITIE FRANCO-BELGE

Le Rallie Ballon automobile et motocycliste

Contrairement à ce qui a été précédemment annoncé, c'est au square Vibaux (rue de Cassel) qu'aura lieu le gonflement de l'aérostat et le départ du rallie automobile et motocycliste.

Cette modification a été imposée par la nécessité d'un gonflement rapide. Le gonflement commencera à 8 heures du matin, le départ a été maintenu à 10 h. Les concurrents (voitures, cyclecars, sidecars, motocyclettes) se rangeront rue de Cassel ; la distribution des fanions aura lieu à partir de 8 h. 30 aux ralliement qui auront dû préalablement se faire inscrire au siège de l'Automobile Club du Nord, 11, Contour Saint-Martin, à Roubaix.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au samedi 6 et à midi.

POUR L'HEURE D'ETE

Pour parer aux difficultés résultant de la différence d'heure de travail qui existe entre la France et la Belgique, et d'accord avec la Municipalité de Roubaix, la Chambre de Commerce de Roubaix engage tous les commerçants et industriels de sa circonscription à appliquer l'heure d'été, dans leurs établissements, à compter du lundi matin 7 mai courant.

LES FETES DE ROUBAIX-FRATERNITE

Le Comité des fêtes des quartiers du Tilleul, du Cheval-Blanc et de la Fraternité, s'est réuni en assemblée générale, au siège, chez M. L. Carlier, rue de Lannoy, sous la présidence de M. Lamère.

M. Lamère fait part à l'assemblée d'un don gracieux de M. Gustave Bozières; des remerciements seront adressés au généreux donateur.

Relativement à l'organisation du programme des fêtes, un vote de confiance est acquis au comité. On examine ensuite les divers projets à l'étude des jeux populaires, fête musicale, carnaval d'été, pour lequel M. Gilmet est chargé de son organisation.

La fête cycliste en voie de préparation, laisse concevoir les plus vifs succès. Il est ensuite procédé à l'attribution des différents secteurs de quartiers entre les collecteurs qui passeront incessamment à domicile pour y recueillir les souscriptions, qui, le comité n'en doute pas, recevront le meilleur accueil en faveur de cette œuvre.

Le programme en préparation sera numéroté pour participer à la tombola. Les commerçants qui désirent y voir figurer leur maison sont priés de remettre leur adresse au plus tôt à M. Lamère, 250, rue Pierre-de-Roubaix, ou au siège du comité, chez M. Carlier, 379, rue de Lannoy.

Une réunion générale de tous les comités aura lieu au siège central, chez M. L. Carlier, le 9 mai, à 19 h. 30.

FETES DE LA FOSSE-AUX-CHENES

Le Comité des Festivités de la Fosse-aux-Chênes et du Cul-de-Four, réuni lundi soir, sous la présidence de MM. Dubrunfaut et Barème, a remis les insignes académiques à M. Burène, poète et auteur de la chanson : « Donnez », vendue au bénéfice des Pupilles de la Nation.

Cette petite fête intime a eu tout le succès désirable et a été particulièrement joyeuse, car le nouvel officier d'académie, est un enfant du quartier.

— Le Comité informe ses membres que l'assemblée générale n'aura pas lieu aujourd'hui.

BUSTES DE JULES GUESDE

Des bustes de Jules Guesde sont en vente au bénéfice de la propagande, chez le camarade Henri Manchiska, 45, rue Decrême. Prix du buste, 4 fr.

AU NORD TOURISTE

L'excursion cycliste du dimanche 6 mai, au Mont de l'Enclus. Rendez-vous au siège du nord-Touriste, 11, Contour Saint-Martin, à 7 h. Itinéraire : boulevard Gambetta, le Canal, petit déjeuner à la Pomme d'Or, à 8 h., Espierres, Helchin, Pottes, Escanaffles, Mont de l'Enclus, dîner. Retour, départ à 16 h., par Hérinnes, Warcoing, Pecq, Estaimbourg, Néchin, Leers, le Canal.

Tombola gratuite. Capt. de route : MM. Duriez et Vanbelle.

Les dames, accompagnées de leurs maris ou frères, sont particulièrement invitées.

Le jeudi 10 mai (Ascension) excursion cycliste à Ypres.

Il est rappelé aux membres du Nord Touriste, constitués en groupements amicaux de quartier, ou considérés individuellement, les grandes fêtes cyclistes internationales des 20 et 21 mai (Pentecôte) dotées de prix importants : une très importante tombola (plusieurs milliers de francs de lots) sera tirée entre tous les membres du Nord Touriste participant au cortège cycliste qui se déroulera dans Roubaix le 20 mai dans l'après-midi.

INSTALLATION FRIGORIFIQUE DE L'ABATTOIR

L'appareil frigorifique de l'abattoir fonctionne depuis le 2 mai courant.

Les marchandises peuvent être entreposées dans les chambres froides, aux conditions de l'arrêté municipal du 31 mai.

AMIS DE L'EPEULE

Le Comité rappelle aux commerçants du quartier, que M. Bapaume, a commencé sa tournée afin de recueillir les lots qu'ils voudront bien mettre à sa disposition pour la tombola.

M. Bapaume a reçu bon accueil chez tous les commerçants qu'il a visités, et ne s'en est pas retourné les mains vides.

Le Comité espère que dans ses visites futures, son représentant sera reçu partout avec bienveillance, et que les lots s'accumuleront pour le plus grand succès de la tombola.

ECOLE PRATIQUE DE COMMERCE et D'INDUSTRIE POUR JEUNES FILLES

Des Bourses d'Etat sont mises à la disposition des jeunes filles qui désirent suivre les cours de l'Ecole Pratique de Commerce et d'Industrie de jeunes filles, place Notre-Dame.

Les candidates aux Bourses d'Etat doivent être âgées de 12 ans au moins et de 15 ans au plus, au 1er octobre 1923, et subir les épreuves d'un examen qui aura lieu le lundi 4 juin, à l'Institut Turgot, rue du Collège.

Le registre d'inscription sera clos le 13 mai.

Pour la constitution des dossiers et pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la directrice de l'Ecole Pratique.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE

La Commission administrative informe le public que les primes en objets mobiliers provenant de la fondation Alfred Motte-Grimonprez et du bureau de Bienfaisance, seront exposées les dimanche 6 et lundi 7 mai, de 9 heures à midi, dans la salle des distributions, 99, rue Pellart.

ETAT-CIVIL

Naissances. — Marguerite Graux, rue Curoir, 58. — Madeleine Tonneau, rue du Coq-Français, 135. — Lucienne Callens, rue Soubise, c. Saint-Jean, 2. — Suzanne Delcroix, Grande-Rue, 338. — Paule Larmigny, rue Ouest, 107. — Jacques Bodin, rue Ingres, 6.

Publications. — Henri Lamarque, marbrier, et Simonne Poliguet, s. p. à St-Mihiel. — Marceau Lefèvre, manœuvre, à Coudekerque-Branche, et Euphrasie Walcke, gipûrière. — Alfred Boyart, tisserand, et Julienne Yzebaert, rattacheuse. — Hector Dumortier, trieur, à Tourcoing, et Gabrielle Vandermeiren, soigneuse.

Décès. — Hélène Dekeêle, épouse Steenssens, 45 ans, rue Decrême, 58, c. Cormoran, 2. — François Maisse, 60 ans, rue Dammartin, 30. — Marie Delannoy, épouse Liagre, 83 ans, rue Blanchemaille, 37. — Madeleine Pague, épouse Dupire, 33 ans, rue Jouffroy, 94.

WATTRELOS

CEUX QU'ON RAMENE. — Les funérailles du soldat Jules Echevin dont nous avons signalé l'arrivée du corps en gare de Wattrelos, auront lieu demain samedi, à 15 heures et demie. Réunion au dépositoire de la Gare, à 15 heures.

LES ENFANTS DE LA LYRE. — Aujourd'hui vendredi, à 20 heures, au local, Café de la Cloche, répétition générale pour le concert du 13 mai.

ETAT-CIVIL. — **Naissance.** — Albert Nelrinck, rue du Sartel, 6.

Décès. — Jeanne Lepers, épouse Gheysens, 28 ans, soigneuse, rue des Dames, 5. — Léon Vermarcke, 89 ans, rue du Sapin-Vert, 21.

CROIX

ETAT CIVIL. — Naissances. — Jacques Briffaut, rue de Thionville, 20. — Pierre Buffat, rue Kléber, 127.

WASQUEHAL

BLESSE AU TRAVAIL. — A la Filature du Nord, Albertine Le Geldon, 27 ans, cardière, rue Holden, cour Delille, à Croix, a eu l'index droit écrasé entre deux organes de sa machine. M. le docteur Swynghedauw a constaté des plaies contuses des faces dorsales et palmaires de l'index droit et prescrit à la blessée un repos de 12 jours.

OUVERTURE D'UNE TUERIE ET PORCHERIE. — Par arrêté préfectoral en date du 26 avril dernier, M. Degezelle Théodore a été autorisé à exploiter une tuerie particulière et une porcherie dans son établissement rue de Mouvaux, à Wasquehal.

A L'ECOLE DU CAPREAU — Dimanche prochain, de 10 heures à midi, à l'Ecole des garçons du Capreau, séance de tir à la carabine pour les membres de l'Amicale. Entraînement obligatoire pour le concours régional de Roubaix de mai-juin.

AUX ASSURES NES EN AVRIL. — Les assurés de la loi des retraites ouvrières et paysannes nés en avril doivent échanger leur carte annuelle à la Mairie 1er guichet avant le 10 mai.

ETAT-CIVIL. — **Naissance.** — Eugène Réady rue de Lille, 73.

Publications. — Arthur Fournier, pilonnier à Croix et Jeanne Vanrubemke, couturière. — Albert Glorieux, chauffeur d'auto et Zélie Florin, journalière.

LYS

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Charles Hottevaert, 34 ans, maçon, rue de Toufflers, à Lys, a reçu des poussières de chaux dans l'œil gauche en abattant un plafond, un repos de 6 jours lui a été prescrit.

— A la tannerie Poullet, Emile Desmedt, 30 ans, écharneur, demeurant à Pecq, trieu de Maulnay, a fait une chute sur le genou en glissant sur un débris de peau. Un repos de 25 jours lui est nécessaire.

— Chez Bouttamy frères, Suzanne Souris, 50 ans, dévideuse, demeurant à Leers-France, est tombée dans un escalier. Repos de 20 jours.

LES TROUVAILLES. — Mlle Ghys, rue H. Ghesquière, a trouvé un portefeuille contenant une certaine somme qu'elle s'est empressée de remettre au citoyen-maire. Le réclamer à la Mairie.

— M. Vanlaer, rue H. Ghesquière, a trouvé un chien de race berger Malinois. Il le tient à la disposition du propriétaire.

— M. Fortuné Prévost, a trouvé un chien Groendael, d'environ 4 ans, le réclamer rue du Fresnoy, 34.

HEM

PAIEMENT DES RETRAITES OUVRIERES. — Le lundi 7 mai prochain, à la Mairie, de 9 heures à 11 heures, aura lieu le paiement des retraites ouvrières.

ANNAPPES

C'EST DEFENDU. — Contravention a été dressée à la charge d'Alphonse Delves, 17 ans, demeurant à Fives, rue Dordin, qui circulait à vélo dans la ruelle d'Ascq, interdite aux cyclistes.

Le pain plus cher

Depuis que le pain est augmenté, tout augmente.

Pour faire comme tout le monde, nous avons demandé la raison de cette hausse à un économiste distingué de nos amis.

C'est bien simple, nous dit Monsieur Ch., mais pourquoi vous le cacher plus longtemps la faute en est à la ménagère.

Prenons si vous le voulez bien un exemple :

Vous avez sous la main un produit de première nécessité, un produit qui remplace à la fois le savon et la lessive et vous ne l'avez pas encore employé ?

Si chaque femme employait RINSO, vous verriez bien vite le savon baisser et lorsque le savon baisse, tout baisse.

RINSO, le merveilleux savon en granules, fera votre lessive tout seul, sans qu'il soit nécessaire de frotter le linge ni de le faire bouillir.

N'attendez pas que le pain soit à 1.50 le kilo pour aller en acheter, suivez mon conseil.

Et M. Ch... nous reconduisit avec son plus aimable sourire. 9934

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

Le monument aux morts de la guerre

« VERS LA GLOIRE », LE PROJET DE MM. BRASSEUR ET MONESTES A ETE CHOISI

Le Jury, pour l'examen des cinq projets retenus au 1er concours, s'est réuni au Musée de la Ville, le jeudi 3 mai 1923.

Le Jury est composé de : MM. le docteur Leduc, maire de Tourcoing, président du Comité d'honneur; Brudi Alexandre, architecte du gouvernement, de la Société Centrale des Architectes; Bonnier Louis, architecte diplômé par le Gouvernement; Mollet Victor, architecte diplômé par le Gouvernement, de la Fédération des Architectes du Nord; Cordonnier, membre de l'Institut, désigné par les concurrents; Hannaux Emmanuel, statuaire, de la Société des Artistes Français; Desbois, président de la section des Sculpteurs de la Société Nationale des Beaux-Arts; Moulin adjoint au Maire, président du Comité Financier; Bruneau, conseiller municipal, membre de la Commission des Beaux-Arts; Bourgeois, architecte, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts; Guéranger, membre du Comité Financier, en remplacement de M. Joire, empêché; Glorieux, sculpteur, membre de la Commission des Musées, suppléant de M. Masure-Six, empêché; Jérôme, conservateur du Musée, secrétaire général du Comité.

Le projet « Vers la Gloire » de MM. Brasseur et Monestès, a été choisi pour être érigé sur la Place Thiers.

Les quatre autres projets ont été classés dans l'ordre ci-après : 1er « In Memoriam », de MM. Terroir et Sirvin, prime de 7.000 francs; 2e « A nos Infants », de M. Descatoire, prime de 6.500 fr. ; 3e « Virtus » de MM. Sartorio et Tournon, prime de 4.000 fr. ; 4e « Victoire », de M. Bacholet, prime de 3.000 fr.

M. PROT, INSPECTEUR PRIMAIRE CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

C'est avec joie que nous apprenons la nomination au grade de Chevalier de la Légion d'honneur de M. Prot, Inspecteur des écoles primaires de Tourcoing, Roubaix et Lannoy.

Agé de 61 ans, originaire de Fontenoy (Yonne), M. Prot, en sortant de l'Ecole normale d'Auxerre, où il a fait ses études, est entré dans l'enseignement public.

D'un dévouement inlassable, M. Prot n'a cessé depuis 12 ans qu'il est ici, de défendre et de protéger énergiquement l'école laïque, de s'occuper avec ardeur, outre ses nombreuses occupations, des œuvres post-scolaires.

Pendant l'occupation allemande, alors qu'il avait la direction de la culture, il a contribué dans une large mesure au ravitaillement de la population.

Depuis 1920, M. Prot est titulaire de la Croix de guerre.

Il ne compte ici que des amis auxquels nous nous associons pour lui présenter nos plus chaleureuses félicitations.

UN INDESIRABLE

Le nommé Kuypers Rémi-Théophile, sujet belge, domicilié à Mouscron (Belgique) rue du Couvent, 75, expulsé du territoire français, par arrêté préfectoral en date du 18 juillet 1914, a été arrêté hier par M. Vigne, commissaire de police du 1er arrondissement.

Après avoir reçu notification de l'arrêté pris contre lui, cet individu a été reconduit à la frontière.

BOURSES DANS LES ECOLES PRATIQUES

Les examens institués pour constater l'aptitude des candidats et des candidates aux bourses dans les écoles pratiques de commerce et d'industrie, aura lieu le lundi 4 juin, à 8 heures du matin, dans les locaux de l'Institut Colbert, 10, rue de Gand, à Tourcoing.

COMBATTANTS DU GROUPE du BRUN-PAIN

La commission des Anciens Combattants du Groupe du Brun-Pain rappelle à ses membres, la réunion trimestrielle du groupe, qui aura lieu dimanche prochain, 6 mai, à 10 heures du matin, dans la salle des fêtes du groupe de la rue des Champs.

A l'ordre du jour figure, outre les rapports des secrétaire et trésorier, et communications une causerie qui sera faite par M. Pierre Delcroix, vice-président du groupe des Mutilés.

Enfin la réunion se terminera par une brillante tombola qui sera tirée entre tous les membres présents.

GROUPE DES REMPLAÇANTS

La Commission du groupe des remplaçants rappelle à ses membres l'assemblée générale qui aura lieu dimanche 6 mai, à trois heures précises de l'après-midi, dans la salle de l'Académie de Musique, coin rue Desurmont et square de l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour comporte outre procès-verbal et allocution, la remise du cadeau-souvenir aux enfants inscrits. Enfin, la réunion se terminera par une tombola tirée entre tous les membres présents.

La Commission rappelle aux membres du groupe que la carte violette d'adhérent sera exigée à l'entrée, pour recevoir un ticket de tombola, dont la distribution cessera dès l'ouverture de la séance.

Les adhérents qui, par erreur ou omission n'auraient pas reçu de convocation, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AU THEATRE MUNICIPAL

« Electre » de A. Paizat, le succès de la Comédie-Française, et « Gringoire », de Théodore de Banville par les Silvain, seront donnés au théâtre municipal lundi 7 mai.

Location ouverte à partir de vendredi 4 mai à 3 heures.

OUVERTURE DES CONCERTS D'ETE

Dimanche 6 mai, à 11 h. 30, kiosque de la Grande-Place, ouverture des Concerts d'Eté par l'Harmonie Municipale, sous la direction de M. Ch. Eustace.

ASSOCIATIONS AMICALES DES ANCIENS ELEVES DES RUES DES CINQ VOIES ET DE L'EPIDEME.

Les associations amicales des rues des cinq-voies et de l'épidème, invite les sociétaires et leurs familles à la soirée dansante qu'elles donneront dimanche 6 mai, dans la salle des fêtes de l'Epidème, à 5 heures ouverture à 4 heures 30.

HARMONIE MUNICIPALE

Ce soir, à 20 heures, répétition générale du programme du concert d'ouverture fixé au dimanche 6 mai, à 11 h. 30, Grand'Place.

ANCIENS SOUS-OFFICIERS de TOURCOING

La commission porte à la connaissance des sociétaires qu'il a été décidé que les dimanches 6 et 13 mai, les séances de tir auraient lieu le matin, de 8 h. 30 à 12 h., et le soir, de 14 h. 30 à 18 heures.

AMICALE TURGOT

L'Amicale des anciens élèves de l'Institut Colbert organise le samedi 5 mai à 20 heures, au Violon d'or, rue Delobel, une petite soirée d'adieux aux conscrits de l'Amicale.

La Commission invite tous les Colbertistes à y assister. Entrée gratuite sur présentation de la carte de sociétaire.

FUNERAILLES CIVILES. — Les funérailles civiles de M. J.-B Tanghe, auront lieu aujourd'hui vendredi. Réunion à la maison mortuaire, rue Nationale, 122, à 2 h. 3/4.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES — Marcel Devos, rue du Cymbale, 96. — Gaston Saloné, rue de la Tossée, 170. — Marcelle Desangiois, rue de l'Epine, 3 — Ginette Leroy, rue du Caire, 105.

PUBLICATIONS. — Charles d'Halluin, employé de tramways et Elise Marescaux, soigneuse à Roncq.

Faites votre
"Cuisine au Gaz"
Rapidité
Propreté
Economie

MOUVAUX

SECTION DES MUTILES. — Les membres de la section, qui n'ont pu assister à la fête de dimanche dernier, à Tourcoing, sont priés de passer, au plus tôt, au bureau de leur groupe, 43, rue du Haze, à Tourcoing, pour retirer l'objet utile et les friandises destinés à leurs enfants.

LILLE

AU PARQUET

POUR LES ASSISES

M. le juge d'instruction Dorigny, vient de renvoyer devant les Assises, deux individus domiciliés à *Leers* : Albert Glorieux, 25 ans et Georges Allard, 26 ans.

Ces quidams sont inculpés de vol qualifié commis dans la nuit du 11 au 12 janvier 1918 à Templeuve (Belgique) pendant l'occupation.

Les malfaiteurs opérèrent au nombre de cinq. L'un d'eux était un soldat allemand, un autre de nationalité belge, avait revêtu l'uniforme des soldats du Kaiser. Un des compatriotes du faux militaire était en civil et il y avait enfin : Glorieux et Allard.

La bande se présenta dans une ferme sous le couvert d'y pratiquer une perquisition, mais en réalité pour voler.

Le fermier ayant ameuté ses voisins, Glorieux et consorts prirent la fuite. Tous les cinq se retrouvèrent dans une maison inhabitée où ils se partagèrent leur butin.

Les Belges ont été jugés dans leur pays ; le boche a dû être récompensé par le sien. Quant à Glorieux et à son copain, ils sauront assez prochainement à quoi s'en tenir sur le sort qui leur sera réservé.

EN BELGIQUE

MENIN

REUNION DU CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal s'est réuni vendredi soir, sous la présidence de M. Debunne, député-bourgmestre; tous les conseillers étaient présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Extension de l'éclairage public. — Le Conseil décide l'extension de l'éclairage public de « Ons Dorp » et dans les rues des Metières, Saint-Hilaire, de la Frontière et avenue de la Ferme.

Vérification des caisses publiques. — Le Conseil prend connaissance des procès-verbaux de vérification de la Caisse communale et de la caisse du receveur du Bureau de bienfaisance.

Création d'une inspection communale. — Le Conseil vote la création d'une inspection communale de l'enseignement primaire.

Création d'un boulevard, porte d'Ypres. — Le Conseil vote 60.000 francs comme quote-part de la ville dans la création d'un boulevard, à « Ons Dorp ».

Création d'une classe nouvelle à l'école communale. — Par suite de l'augmentation constante de la population de l'école communale de la porte d'Ypres, le Conseil décide de créer une classe nouvelle, en dédoublant la classe inférieure, qui compte actuellement 78 élèves.

Restauration de la place Vandermeersch (agréation des conditions de l'Etat). — Les conditions ont été adoptées.

Taxe sur les étendues de terres cultivées. — Le Conseil vote une taxe de 15 fr. par hectare sur les étendues de terres cultivées. Sont exonérées de la taxe, les terres ayant une superficie de moins de 10 ares.

Ecole moyenne de l'Etat (compte de 1921 et budget pour 1923). — Le Conseil émet un avis favorable quant à l'approbation de compte et budget ci-dessus.

Cours de langue française (agréation d'un instituteur (intérimaire). — Le Conseil nomme M. Vanassche, professeur à l'école moyenne, comme intérimaire au cours de la langue française.

Nomination d'institutrices. — Mme Lemens-Berweert st nommée institutrice gardienne; le Conseil nomme Mlle Labrique en qualité d'institutrice provisoire.

Corps de sapeurs pompiers. — Le bourgmestre expose la situation actuelle du corps armé de sapeurs pompiers, de cette ville, et la réorganisation qui s'impose en l'occurrence; le dossier de cette affaire sera remis à l'autorité supérieure.

TERRIBLE ACCIDENT D'AVIATION A HANNUT

Un triste accident d'aviation s'est produit à Hannut. Un avion arrivait de la direction de Liége à très faible hauteur, à peine quelques mètres plus haut que les fils téléphoniques, et l'on put remarquer qu'il portait le numéro 8. Soudain le moteur eut des ratés. L'aviateur voulut probablement atterrir ; malheureusement il survolait à ce moment le parc du château de Mme Grégoire, peu propice à un atterrissage. On vit évoluer l'avion au-dessus du parc et l'avion piqua tout-à-coup en avant et vint s'écraser sur le sol. Le personnel du château, qui avait été témoin de la chute, se précipita au secours de l'aviateur qui fut transporté au château. Mme Grégoire, avec le plus grand empressement, mit une chambre à la disposition du blessé, M. Lamblin, aviateur de la 3e escadrille de l'école d'Asch. M. Lamblin que les médecins Leroy et Mottard ont examiné a une grave blessure à la tête, la lèvre inférieure fendue, il porte également de nombreuses contusions au visage et au corps. La victime a repris connaissance dans l'après-midi. On espère le sauver.

La nouvelle de ce grave accident a causé une vive émotion dans la localité.

UN HOMME TUE A COUPS DE POIGNARD A EREMBODEGHEM

Le parquet d'Audenaerde, représenté par M. Demeulemeester, procureur du roi; M. Van Wetteren, juge d'instruction, qu'accompagnaient un greffier et deux médecins légistes, a fait une descente, mercredi matin, à Erembodeghem, pour indaguer au sujet d'un crime qui a été commis dans cette commune, lundi soir. Le nommé François Vanlangenhove, 56 ans, qui exploite avec sa famille, un café chaussée de Ninove, 32, à Erembodeghem, avait participé lundi soir à une sortie de la fanfare de la localité. La promenade terminée, le cafetier longeait la route pour regagner son domicile. Vers 20 h. 50, M. Vanlangenhove s'engageait rue Holleweg, quand dans l'obscurité il fut assailli par un individu qui, sans prononcer un mot, lui porta un coup de poignard dans la région du cœur. Le meurtrier prit la fuite aussitôt.

Mortellement atteint, Van Langenhove s'affaissa, baigné de sang. Cependant, il eut encore la force d'appeler au secours. Des personnes habitant à proximité accoururent et transportèrent la victime à son domicile, où un médecin, M. Carlier, lui donna ses soins.

M. De Coninck, commissaire de police d'Erembodeghem, informé à son tour, arriva et interrogea le blessé. Ce dernier déclara que l'assassin, dont il ne put donner qu'un vague signalement, guettait son passage caché derrière un bouquet d'arbres. Il frappa et disparut. C'est un homme grand et maigre, vêtu d'un costume gris et coiffé d'une casquette de même étoffe portant un foulard jaune autour du cou.

Malgré tous les soins qui lui furent donnés Vanlangenhove a succombé dans la nuit de mardi à mercredi.

Les magistrats ont interrogé plusieurs habitants de la rue Holleveg. D'importantes dépositions ont été recueillies d'où il semble résulter qu'on se trouverait en présence d'une vengeance.

LE TERRIBLE DRAME DE L'IVRESSE A MONTEGNEE

L'autre nuit, une terrible bagarre éclatait au café V..., rue Chaussée, à Montegnée, entre trois Marocains, ivres et des consommateurs. Les étrangers furent roués de coups et expulsés. En sortant, l'un d'eux s'approcha d'un couple qui se trouvait à proximité du café. C'était un jeune homme de 19 ans, M. Marcel Balthazar, demeurant à Ans, qui reconduisait sa fiancée habitant près du café V... Le Marocain se précipita lâchement sur le jeune homme et lui enfonça un couteau dans la *région du cœur*. M. Balthazar ne tarda pas à expirer entre les bras de la jeune fille.

La gendarmerie a arrêté les trois individus Le meurtrier se nomme Abdi Eslam, âgé de 28 ans, demeurant à Montegnée.

UNE MERE CRIMINELLE A FOREST

Des promeneurs ont découvert au parc Duden, à proximité du château Duden, à Forest, un paquet volumineux qui dégageait une odeur nauséabonde. La police fut informée. Le colis macabre contenait le cadavre d'un enfant nouveau-né de sexe masculin. Aucune trace de violence n'a été constatée sur le petit corps. Le cadavre a été transporté à la morgue communale aux fins d'autopsie. La mère est activement recherchée.

UN MORTEL ACCIDENT DE TRAM A HOUDENG-GŒGNIES

Un terrible accident de tram s'est produit rue de la Chaussée à Houdeng-Gœgnies, entre l'arrêt de la Couturelle et de la rue Léon Houtart.

Un ouvrier flamand de la cimenterie de Thieu, a voulu monter sur le tram en marche. Il prit mal son élan et roula sous les roues.

Il fut gravement blessé au sommet de la tête, eut le bassin écrasé et la cuisse gauche emportée.

Transporté dans une maison voisine, le malheureux n'a pas tardé à expirer sans avoir repris connaissance ; il se nomme Jean-Baptiste Piron, est âgé de 32 ans, marié et père de 3 enfants. Il habitait Erwetegem près Sottegem.

Jeux & Education Physique

FOOTBALL

A WATTRELOS

SPORT OUVRIER WATTRELOSIEN. — Tous les équipiers devront se trouver au local, dimanche 6 mai, à 9 heures, pour se faire photographier. Tenue : maillot, culotte, bottines.

Seront passibles d'une amende, les membres qui ne seront pas présents au local à 9 h. 30.

Convoqués : Hubert, Catteau, Pruvost, Valcke, Plouvier, Olivier, E. Pruvost, Desfossé, Codron, Bogard, Pelsmacker, Bogard, Lamarque, Pauchant, Thilemans, Bourgeois, Ladoué, Verdonck.

Pour la commission, en tenue civile : E. Delbrouck, J. Froment, E. Lorthioir, Strubant, J. Devlaminck, A. Lamarque père, Guidet, Constant, Velge, Vandemiche.

CYCLISME

A WATTRELOS

Résultats de la course vélocipédique du 1er mai : 1er prix, Durieu; 2e, Winaingue; 3e, Santorius; 4e, Kaunebrock; 5e, Vanneste; 6e, Deleu; 7e, Decamps; 8e, Labrun; 9. Vanpoule; 10e, Amédée Volynde. Prime au premier tour, Santorius.

PECHE A LA LIGNE

A WATTRELOS

Résultats du concours de pêche du 1er mai: 1er prix, Rémy Delsoir; 2e, Octave Lescieux; 3e, Jean Desagère; 4e, E. Didereck; 5e, H. Cavet, 6e, César Desager; 7e, H. Demasy; 8e, Henri Vandenbuche; 9e, Léon Didereck; 10e, Deback; 11e, Emile Florin; 12e, C. Dufermont; 13e, G. Savary; 14e, Ballerme; 15e, Dupureur; 16e, A. Beuscart; 17e, G. Cavet.

:: COLOMBOPHILIE ::

A TOURCOING

Dimanche 6 mai, concours sur Chantilly, 300 fr. de prix d'honneur, par la Mosaïque, chez M. Vandekerkove Désiré, rue de Gand 568.

Rambouillet, 500 fr. de prix d'honneur, plus 110 francs Bagues A. 22 ; contrôle : Mosaïque.

Concours sur Chantilly, 100 fr. de prix d'honneur répartis en 20 prix de 5 fr. chez M. Jules Béghin, rue de Bondues 38.

Jeudi 10 mai (Ascension), concours sur Chantilly par les Vétérans, chez M. G. Ronsse, place de la République.

LA VIE OUVRIERE

A ROUBAIX

DANS LA METALLURGIE

DEUX REPRISES DANS LA FONDERIE

Douze ouvriers mouleurs de la Maison Vandekerkhove, rue Pierre-de-Roubaix et quarante de la Maison Morel-Thieffry, rue de Lannoy, ont repris le travail hier matin.

Dans cette dernière, où les salaires donnent satisfaction au personnel, c'est par suite d'un malentendu que le travail n'avait pas été repris plus tôt.

A la Fonderie Vandekerckove, les ouvriers devaient rentrer mercredi, à la suite d'une entrevue entre la direction et les secrétaires mandatés à cet effet lors de l'assemblée générale de vendredi dernier. Un différend survenu entre les adhérents de la C. G. T. et ceux du groupement « intersectionnel », la reprise ne s'était pas effectuée, ce qui avait donné lieu à une nouvelle réunion des grévistes qui, à l'unanimité, ont décidé la rentrée dans cette usine.

Les mouleurs intéressés s'y sont donc rendus hier matin, accompagnés des secrétaires D'Hont et Decostère.

Ils bénéficieront des conditions suivantes : Salaire de base (à l'embauche) : 3 fr. 10 ; hommes de peine spécialisés : 2 fr. 60 ; hommes de peine ordinaires : 2 fr. 30 ; apprentis; une augmentation variant de 0 fr. 10 à 0 fr. 15

De plus, au bout de trois mois de présence, les hommes de peine ordinaires se verront augmentés de 0 fr. 10.

La reprise sera vraisemblablement totale ce matin.

A TOURCOING

REPASSEURS DE LAINES BRUTES. — Samedi 5 mai, à 5 h. 30, réunion mensuelle des repasseurs de laines brutes, local habituel.

DANS LA PETITE BATELLERIE

Les transports par eau dans le Nord et le Pas-de-Calais

Les besoins en matériel fluvial restent très importants et pour toutes les directions même jusqu'à Strasbourg, au départ des mines du Nord et du Pas-de-Calais. Le grand trafic de la voie d'eau n'empêche pas cependant les affréteurs de déverser sur les marchés leurs « bobards » fantaisistes, comme ceux de grève générale à brève échéance chez les dockers du port de Dunkerque, chez les mineurs ; la fin de l'occupation de la Ruhr, etc., etc., tentant ainsi de décider le plus de mariniers à s'engager pour un transport, permettant même à certains affréteurs d'affréter sans ordres de transports ; à d'autres de constituer avec des dates reculées, ou avec des formules spéciales de *mise à tour* qui n'assurent aucune garantie au marinier pour le temps de chargement, mais favorisent la mise en stock des bateaux pour dire dans les marchés : C'est le ralentissement du travail, la réduction des transports qui commence, et pour cause *« la baisse, sans justifications, mais la baisse quand même, disent les rongeurs. »*

LES FRETS

Bateliers, pour vous comme pour les terriens, les conditions de la vie augmentent toujours ; vous subissez même souvent le gros tarif d'achat. Demain, lorsque vous irez au chantier de réparations, vous constaterez les grosses augmentations dans toutes les matières qui servent à réfectionner votre matériel. Nous vous donnerons, sous peu, pour vous édifier, une nomenclature des prix, comparés avec ceux d'il y a quelques mois.

De toutes ces choses, les intermédiaires inutiles de l'affrètement n'en tiennent pas compte.

Les « *croque-morts* » de la petite Batellerie ne se préoccupent que d'une chose ; déterminer leur indispensabilité sur nos misères, remplir leurs coffres-forts des fruits *de votre travail, « se mettre sur le velours »* comme disait un jour le chef d'état-major béthunois de l'affrètement.

Bateliers, le moment est à la volonté, celle d'imposer le maintien des frets actuels, puis d'en rechercher la discussion pour prouver facilement qu'ils sont insuffisants. Si nous avions cette possibilité, la démonstration *ne serait pas difficile et serait convaincante*. La pire maladie qui puisse affecter une corporation, c'est *l'indécision, l'irrésolution*

Si vous continuez, camarades bateliers, avec ces principes, vous ne tarderez pas de revoir la pénible situation dans laquelle cherchent à vous replacer les mercantis du fret.

Par des conditions sérieuses dans les contrats de transports, vous ne permettrez pas que votre matériel soit improductif pour les besoins généraux du pays, mais votre devoir d'aujourd'hui, de demain, est d'exiger des tarifs rémunérateurs. Nous espérons que vous saurez les imposer, par votre discipline et donner ainsi à votre organisation syndicale toute l'autorité indispensable pour mener à bien la lourde tâche que vous lui avez demandé d'accomplir et qui doit avoir pour résultat l'institution la plus rapide d'une réglementation des transports par eau.

BATELIERS, VERIFIEZ TOUJOURS ATTENTIVEMENT VOS ECHELLES !

Chaque jour, des bateliers sont victimes de différences de prises d'échelles à vrac et à charge et doivent injustement payer des manquants de houille ou d'autres marchandises. Il serait trop long de faire la démonstration des différents cas que nous avons entre les mains, et qui nous permettent de dire que sur cet autre terrain, la petite Batellerie est souvent victime. « Pigez » un peu la mention que portait la lettre de voiture de la richissime Compagnie des mines de Bruay, délivrée au marinier Hinbaut, du bateau « Schouvalow » : *Le tonnage réellement embarqué est de 285 tonnes* ». A l'enfoncement *de 1 m. 80 1/2, le procès-verbal de jaugeage n'accuse que 278 t. 750 k.*

La moyenne des échelles à charge indique l'enfoncement à 1 m. 80 1/2, vérification faite par nous. Le marinier a-t-il raison d'accepter des conditions semblables ? Nous disons franchement : Non !...

D'un autre côté, nous demandons à l'Administration des Ponts et Chaussées, et la mine de Bruay a ainsi le droit de ...[?] ses décisions, que les mariniers respectent et dont ils réclament la stricte application, même par les employés du rivage des mines de Bruay, qui agissent, trop souvent, avec impolitesse et avec une désinvolture sans bornes, à l'égard de nos camarades bateliers.

Par hasard, certains d'entre eux, ne seraient bons que pour les pourboires ?...

Bateliers, fixés sur les désirs qu'ont vos adversaires de toujours nuire à vos intérêts des plus sacrés, à ceux de votre famille, nous vous adjurons d'être de plus en plus unis, de faire preuve de plus d'ardeur dans la revendication de vos droits.

E. VIGNON,
Secrétaire du S. G. P. B.